

Vos Élus vous informent...

N° 24



CONSEIL MUNICIPAL du 26 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 26 mai à 20h30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël POUTREL, Maire de Bernes-sur-Oise

Étaient présents : 14

Josette ALDIAS, Olivier ANTY, Oumou BAH, Pascal BENITEZ, Monique BERGER, Emmanuelle CLAVELLE, Denis DUBOSQUELLE, Michel ESTRADÉ, Mylène LECLERCQ, Wilfrid MENDES, Yvan MOUGEL, Jean-Noël POUTREL, Francis SARMIENTO, Laurent TASSEIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : 3 - **Nathalie BAHLIL, Sonia MASCLEZ, Karelle POIRIER.**

Absents donnant pouvoir : 2 - **Rachad LASSOUKPO à Yvan MOUGEL, Corinne RAYER à Jean-Noël POUTREL.**

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 AVRIL 2016

A l'unanimité.

II CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE : AVIS SUR LES DEMANDES D'AFFILIATIONS VOLONTAIRES DE LA COMMUNE DE PLAISIR (78) ET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, donne un avis favorable à ces deux demandes.

III ACCUEIL DE LOISIRS À BRUYÈRES DU 8 AU 19 AOÛT 2016 – PARTICIPATION COMMUNALE

Monsieur Dubosquelle informe le Conseil municipal que pour des raisons de travaux et un besoin des familles qui n'étaient pas suffisamment important pour ces deux semaines, l'accueil de loisirs sera fermé du 8 au 19 août 2016.

Les familles Bernoises ont été contactées pour la possibilité d'accès à l'accueil de loisirs de Bruyères sur Oise à cette période avec bien évidemment l'accord préalable de ladite collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide d'appliquer une participation communale sur la facturation de l'accueil de loisirs d'août 2016 à Bruyères sur Oise pour les familles de Bernes sur Oise et ce pour la période du 8 au 19 août. Cela afin de prendre en charge la différence entre le coût avec application des tarifs de Bruyères sur Oise et le coût que les familles auraient payé suivant la tarification de Bernes sur Oise. Le barème utilisé pour Bernes est le barème en vigueur en août 2016.

Le calcul du montant à reverser et le versement se feront après dépôt de la facture en mairie de Bernes sur Oise par les familles concernées. Pour un souci de rationalisation du service, aucune facture ne sera prise en compte pour un dépôt à l'accueil de la mairie après le 31 octobre 2016.

IV LOTISSEMENT AVEC RÉSIDENCE SÉNIORS : CHOIX DE L'AMÉNAGEUR

Considérant qu'en préambule de la délibération du 21 mai 2015 portant validation du projet de délocalisation des services techniques en commençant par l'acquisition du secteur c de la parcelle B1007 (chemin de SENLIS), il est rappelé qu'un projet de lotissement avec résidence seniors est à l'étude sur l'emplacement actuel des services techniques.

Considérant que le projet concerne les 2 parcelles communales AB208 et AB210, mais également trois parcelles privées, AB198, AB209, AB132 appartenant à deux propriétaires distincts et qu'il s'agit d'un projet d'aménagement d'ensemble, d'une superficie totale de 31962 m² dont 16540 appartenant à la commune.

Considérant que quatre aménageurs ont contacté directement la collectivité suite à l'approbation du PLU à la vue des éléments concernant les futurs aménagements :

➤ NEXITY le 12 novembre 2014

➤ EIFFAGE Immobilier Picardie le 15 janvier 2015

➤ NAFILYAN et Partners le 15 décembre 2015

➤ OPAC de l'Oise le 2 février 2016

Considérant que la collectivité a pris contact avec un autre aménageur afin d'élargir la consultation, le 14 novembre 2014 :

➤ KAUFMAN et BROAD

Considérant que quatre autres aménageurs ont pris contact avec la collectivité et n'ont pas donné suite au projet :

➤ BGF-Invest

➤ France terre

➤ Flint

➤ Guisset Conseil

Considérant que tous les aménageurs ont été destinataires :

o d'un diagnostic amiante sur les deux bâtiments à démolir révélant la présence de cette matière.

o d'un diagnostic de pollution des sols réalisé par l'entreprise SEMOFI. Aucune pollution n'est présente sur les prélèvements effectués.

o d'un rapport d'étude géotechnique préalable G1 révélant la nécessité de construire sur pieux sur une partie des parcelles.

o du PLU en vigueur afin de réaliser leur(s) projet(s)

Considérant que tous les aménageurs ont été informés :

• De la topographie des parcelles nécessitant un remblai pour la construction du lotissement.

• Que la voirie (figurant au PLU) à créer de la rue de Creil à la rue des Hayettes est à leur charge.

• Que le débit de fuite du bassin d'orage du fond des vaches se déversant dans la zone constructible est à intégrer au projet.

• Que la totalité des réseaux à créer et à raccorder seront à la charge de l'aménageur.

• Du modèle et de la couleur des candélabres qui devront être identiques à ceux de la commune.

• Du raccordement des eaux usées sur le réseau de la rue de Creil.

• Qu'il n'existe pas de réseaux d'eaux pluviales et l'aménageur retenu devra infiltrer sur les parcelles.

• Qu'il devra y avoir un phasage car le bâtiment parallèle à la rue de Creil occupé par les services techniques devra être conservé le temps de la construction et de la livraison des futurs services techniques.

• Que les sous-sols sont interdits.

Considérant que quatre entreprises ont remis une offre écrite :

➤ EIFFAGE Immobilier Picardie le 21 janvier 2016

➤ NEXITY le 4 mai 2016

➤ OPAC de l'Oise le 11 mai 2016

➤ NAFILYAN et Partners le 12 mai 2016

La société KAUFMAN et BROAD n'ayant pas proposé de projet.

Le Conseil municipal s'est réuni en groupe de travail le 7 mai 2015 pour une présentation des possibilités d'aménagement, le 12 mai 2016, afin d'étudier les propositions remises par les aménageurs, le 24 mai 2016 pour poursuivre l'étude des propositions remises par les aménageurs quant à des éléments complémentaires apportés.

Lors de ces deux dernières réunions, la synthèse des propositions en termes de densification et d'estimations de prix d'achat des terrains communaux a été réalisée sous la forme du tableau suivant :

Aménageur	Nombre de logements individuels	Nombre de logements collectifs	Nombre de logements Séniors	Nombre total logements	prix NET surfaces Mairie
NEXITY	62	22	28	112	958 333 €
EIFFAGE	41	50	33	124	624 581 €
OPAC	66		31	97	904 167 €
NAFILYAN1	81		23	104	633 284 €
NAFILYAN2	85		23	108	678 518 €
NAFILYAN3	79	16	23	118	746 370 €

Pour précisions :

- > la démolition des bâtiments existants estimée à 195 000€ est à la charge de l'aménageur.
- > NEXITY fait des lots à bâtir mais se charge de la construction des collectifs.
- > EIFFAGE fait des lots à bâtir mais ne se charge pas de la construction.
- > L'OPAC fait 66 lots à bâtir mais ne se charge pas de la construction.
- > NAFILYAN fait des lots à bâtir et construit la totalité.

Suite aux différents échanges de la réunion de travail du 12 mai, il est ressorti que seuls deux projets (NEXITY et OPAC de L'Oise) correspondaient aux attentes de l'unanimité des élus présents en terme de densification de la construction (projets les moins denses), d'aspect fonctionnel de l'aménagement, en terme de prix d'achat des terrains à la collectivité et de maîtrise de la construction de la résidence pour séniors.

Suite aux différents échanges de la réunion de travail du 24 mai, il est ressorti que le projet de l'OPAC de L'Oise est le plus proche des attentes de l'unanimité des élus présents.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement est considéré comme une opération immobilière qui sort du champ de ses compétences habituelles. Ainsi la vente du terrain à l'aménageur sera assujettie à la TVA. Cela pour expliquer la dernière colonne du tableau « prix net des surfaces mairie ».

Monsieur le Maire signale que le projet de la présente délibération a été envoyé au Conseil en urbanisme et instruction du droit des sols du CIG pour avis qui a été donné le 25 mai 2016.

Il sollicite les membres du Conseil municipal afin de déterminer le choix du futur aménageur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,

- > VALIDE le projet de création d'un lotissement avec résidence séniors.
- > AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches auprès de l'OPAC de L'Oise, pour la mise en place de ce projet d'aménagement.

V JURÉS D'ASSISES 2017

Vu l'arrêté 2016-26 de la Préfecture du val d'Oise en date du 10 mars 2016 portant répartition des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2017 à la cour d'Assises du Val d'Oise, **Le Conseil Municipal procède** au tirage au sort avec la liste électorale générale. Les personnes concernées sont prévenues par courrier.

VI SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le budget primitif 2016, et notamment les prévisions à l'article 6574 « subventions aux associations et organismes de droit privé » dans la limite de 22400 €,

Considérant que par délibération n° 2016-03 du 21 janvier 2016, l'école de Vaux à Méry sur Oise a bénéficié d'une subvention de 100 € pour participation au cycle « sensibilisation au cheval et au poney » d'un élève bernois,

Considérant que par délibération n° 2016-06 du 21 janvier 2016, l'association nouvellement créée Soley Sucré a bénéficié d'une subvention de 500 € pour l'organisation de sa fête de la Saint Valentin,

Considérant les dossiers de demande de subvention présentés par les différentes associations,

Considérant le rapport de Monsieur Michel Estrade,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix :

PROCEDE au vote des subventions.

Il est précisé qu'elles sont votées une à une.

ASSOCIATION	VOTE			
	Montant	pour	contre	abstention
ASSOCIATION SPORTIVE UNSS	500	15	1	0
ASSOCIATION VAL D'HISSERA	100	16	0	0
CHASSE ET NATURE	350	16	0	0
CLEC	380	15	1	0
CLUB DES AINES DE BRUYERES SUR OISE	100	15	1	0
FNACA	150	16	0	0
FOYER RURAL	3370	14	2	0
GIPS Val d'Oise	350	16	0	0
FEUX FOLLETS	500	16	0	0
ESAT L'ESPOIR	300	16	0	0
LOISIRS PLUS	1000	16	0	0
OCCE (Ecole Maternelle)	300	15	1	0
Paroisse	300	16	0	0
USMBB	4000	16	0	0
UNION MUSIC ALE DE PERSAN	430	16	0	0
USEP (Ecole Primaire)	800	15	1	0
VIE LIBRE	100	16	0	0
SECOURS POPULAIRE	200	16	0	0
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	4600	16	0	0
APE DU BOIS PIERROT AUX AJEUX	500	14	1	1
TEAM TERRIER BLANC	100	16	0	0

Le montant global alloué en 2016 pour les subventions aux associations est de 19030 €.

VII REDIMENSIONNEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Bénitez signale que la collectivité a prévu dans sa programmation budgétaire de changer le lave-vaisselle et un appareil de remise en température des aliments du réfectoire des écoles. Elle a également prévu budgétairement le redimensionnement de son installation électrique.

Considérant que l'installation électrique actuelle de l'école maternelle et du restaurant scolaire est sous calibrée par rapport aux besoins croissants de fonctionnement.

Considérant qu'ERDF n'est pas en mesure de nous livrer, dans un délai raisonnable, 250KW au branchement de la mairie, mais 119KW.

Considérant qu'une livraison de 250KW nécessiterait des travaux qui n'ont pas été budgétés.

Considérant que trois demandes de devis ont été effectuées et que deux entreprises ont remis une offre. A savoir :

- > La SPIE remet une offre à 64 454,50 € TTC avec une alimentation à 250KW sur l'un des compteurs existants.
- > La SGEA remet une offre à 37 252,56€ TTC avec une alimentation à 119KW qui permettra d'alimenter la cuisine par l'énergie livrée au branchement situé à l'entrée du parking de la mairie (actuellement en 42KW) qui alimente déjà la mairie et les deux classes modulaires tout en conservant la maternelle, le réfectoire et le logement sur le tarif bleu actuel (60KW).
- > La troisième entreprise EIFFAGE n'a pas remis d'offre car elle demande préalablement une alimentation à 250KW.

Considérant que l'offre de SGEA optimise les moyens existants tout en permettant une réserve de 75A pour de nouveaux besoins, la mairie consommant 5A, le bâtiment 2 classes 20A et la cuisine 100A.

Considérant que l'offre économique correspondant le mieux aux besoins de la collectivité est celle de l'entreprise SGEA, pour un montant de 31 043,80 € HT soit 37 252,56 € TTC,

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour valider ce projet et pour l'autoriser à demander le soutien de nos partenaires financiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE le projet de redimensionnement du réseau électrique de l'école maternelle et du restaurant scolaire pour un montant de 31 043,80 € HT soit 37 252,56 € TTC par la société SGEA.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches auprès de nos partenaires pour le soutien à ce projet soit :

- > le SMEGTVO.
- > ERDF

VIII RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR

Considérant le courrier du 9 mai 2016 de la Direction régionale de Normandie de l'INSEE, Division Recensement de la population qui rappelle que la commune va organiser le recensement de ses habitants lors d'une enquête qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017;

Monsieur le Maire informe que désormais chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires par internet.

Il signale à l'assemblée la nécessité de désigner préalablement un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire prenant en compte le temps supplémentaire effectué.

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

JN Poutrel précise que cette fonction sera confiée à un agent municipal.

IX REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS LES SYNDICATS, L'INTERCOMMUNALITÉ ET LES INSTITUTIONS LOCALES

Syndicat TRIOR : Comité pilotage du 17 mai 2016.

Comparatif des volumes collectés sur les quatre premiers mois de l'année en 2015 par rapport à 2016

- o en porte à porte : les ordures ménagères sont quasi stables (+1.71%) et les encombrants (+5.31%).
- o Dépôts en déchetterie : au global (+6.18%), les hausses le plus significatives étant sur la ferraille (+19.31%), le bois (+ 20%) et les encombrants (+22.47%). Ces hausses sont encourageantes, les déchets portés en déchetterie, rappelons-le, sont recyclés, donc valorisés. Cela va dans le sens de la préservation de notre environnement.

Informations diverses

La nouvelle roue Siloda est opérationnelle ainsi que la nouvelle table densimétrique. Quelques réglages sont encore en cours pour garantir une qualité optimale du compost.

La société SEPUR se plaint de la présentation des encombrants en porte à porte ; les objets doivent être rassemblés, facilement transportables, les tailles et volumes respectés. Il est demandé de faciliter le travail des ripeurs.

Un nouvel « infos tri » sera distribué courant juin 2016. Le principal objectif est la réduction des déchets.

TRIOR rappelle que les contenants en plastique souple tels les pots de yaourt, barquettes etc.. ne sont pas admis dans les bacs bleus des déchets propres et secs. Ils sont pour le moment à jeter avec les ordures ménagères. Ce rappel est réalisé suite à l'erreur produite dans la dernière parution du Mag' Haut Val d'Oise.

Caractérisation du 18 mai sur les Communes de Bernes, Nointel et Beaumont sur Oise : le contrôle réalisé sur un échantillon de bacs bleus a révélé un taux de refus de 24% soit un taux supérieur à la moyenne qui est de l'ordre de 20%. La sensibilisation au tri des déchets doit continuer.

Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves (SITE) des secteurs scolaire de Beaumont sur Oise et l'Isle Adam : Réunion du Comité syndical du 9 mai 2016 sur l'approbation des comptes administratif et de gestion. Il apparaît un déficit de 1 114 181 € qui correspond à un décalage de subventions du Conseil départemental et du Syndicat de Transport d'Ile de France (STIF) qui sont les recettes principales du syndicat. Pour la rentrée prochaine, la mairie recevra la documentation habituelle. La demande de carte de transport pourra se faire par internet avec une date limite de dépôt des dossiers au 15 août. En cas de perte ou de vol du titre de transport, le renouvellement de celui-ci sera facturé 25€.

CCHVO commission numérique : les points essentiels de la réunion du 18 mai 2016 Contexte en Val d'Oise du projet fibre optique à la maison : afin de réduire la fracture numérique entre les 116 communes délaissées par les opérateurs privés et les autres, le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique a été créé. L'objectif est d'assurer l'accès au très haut débit internet pour tous les Valdoisiers à l'horizon 2020. Ce projet est dénommé VORTEX pour Val d'Oise Réseau Télécom EXpress.

Débat d'Orientation budgétaire 2016 du syndicat : le budget de fonctionnement prévoit 535 600 € de dépenses dont 245 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études. En recettes, 410 000 € correspondent à la participation des communautés de communes et du département pour 86 447 prises de fibre optique à installer dans les 116 communes. Les effectifs du syndicat passent de 2,5 ETP en 2015 à 5,3 ETP en 2016. Le budget d'investissement prévoit 200 000 € pour la construction du réseau, le raccordement des sites prioritaires et l'achat de matériels.

Formation et recrutement pour le déploiement de la fibre : les profils de techniciens-raccordeurs et de techniciens d'intervention clients étant difficiles à trouver, la création d'une plateforme de formation est prévue. Les personnes en insertion RSA et les jeunes chômeurs sont le public visé. Une trentaine de personnes devraient être formées en 2017 et ensuite une centaine par an.

Projet de mutualisation des achats : une étude d'opportunité sera lancée pour la création d'une centrale d'achats pour l'acquisition de matériels et de services numériques. Planning : 6 sociétés sont candidates à l'attribution d'une Délégation de Service Public. Le choix de la société délégataire sera fait entre septembre et novembre 2016. Le début des travaux est prévu début 2017.

O. Anty précise que la date butoir de 2020 correspond au développement des réseaux collectifs et que le raccordement des particuliers se fera ultérieurement à cette date pour certains.

REFLEXES-95 : Assemblée générale du 10 mai 2016.

Reflexes-95 est la récente fusion de la Maison De l'Emploi et de l'Initiative Economique du Haut Val d'Oise (MDEIE HVO) et de La Milnovoise. Ce qui entraîne cette année une certaine complexité avec la présentation de 2 bilans financiers et de 2 bilans d'activités.

Indicateurs d'activités sur Bernes pour 2015. (Concerne les 18/25ans)

En premier accueil tous niveaux et âges confondus, 30 Bernois sont concernés (sur un total de 698). Au total 77 jeunes Bernois sont maintenant en relation avec l'association (sur un total de 1812).

Perspectives et Orientations 2016.

Remplir les objectifs de la fusion-absorption afin de réduire et simplifier la charge de gestion.

Garantie jeunes.

Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, qui ne sont ni en emploi ni en études ni en formation et qui sont en grande précarité. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective, bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. Cette expérimentation a été lancée sur 72 départements. Reflexes-95 a répondu au nouvel appel à candidatures volontaires pour étendre la Garantie jeunes à son territoire en 2016. Celle-ci sera généralisée à l'ensemble du territoire en 2017 sur la base de l'évaluation du comité scientifique qui rendra ses premières conclusions au cours de cet été.

Alternance.

Avec 70 % des apprentis qui trouvent un emploi à la fin de leur formation, il s'avère que c'est un des chemins les plus sûrs pour trouver un emploi.

Le service civique.

Il s'agit d'un engagement volontaire des jeunes, sans condition de diplôme ou qualification, au service de l'intérêt général. Dans le cadre de ce dispositif des jeunes étaient accueillis par la Mission Locale, cela continuera avec REFLEXES-95.

X QUESTIONS DES ÉLUS

Jean-Noël Poutrel

Migrants : l'AFPA accueille 24 migrants afghans, logés et nourris dans le centre de formation de Bernes, une association les encadre. Il s'agit d'hommes âgés de 20 à 40 ans. Cet hébergement est temporaire dans l'attente de leur trouver d'autres logements. Ils devraient rester un mois d'après la préfecture. J'ai été prévenu par le secrétaire général de la préfecture le lendemain de leur arrivée, sans aucune concertation.

Fête foraine : remerciements à toutes les personnes qui ont participé à ces 2 journées ; aux élus, aux membres de la commission fêtes et cérémonies, aux parents d'élèves, aux agents communaux et intercommunaux, aux membres d'associations. Ces 2 journées étaient très bien organisées, pour l'année prochaine il faudra peut-être rapprocher de la fête foraine les animations qui se trouvaient autour de la salle des fêtes.

Atelier Informatique municipale : les ateliers ont du succès, il faudrait relancer les inscriptions maintenant pour la rentrée en septembre afin de prévoir les formateurs en fonction de celles-ci.

Laurent Tassein

Label des villages fleuris 2016 : les membres du jury passeront dans notre Commune sur la période des 2 premières semaines d'août. Nos jardiniers sont mobilisés pour préserver notre 2ème fleur. Il faut louer un véhicule 9 places et offrir un pot. Cela entre dans le cadre du travail régulier des agents municipaux qui travaillent déjà dans le cadre des normes environnementales (zéro produits phytosanitaires, charte régionale de la biodiversité) et de qualité paysagère des espaces verts. O Anty demande quel est le coût et l'intérêt de cette démarche. L. Tassein répond que l'intérêt principal est la valorisation de l'image de la commune et du travail des jardiniers.

Animation du Conseil départemental : le samedi 4 juin de 14h à 17h « fêtons les mares au marais de Bernes sur Oise » Il reste des places disponibles. C'est gratuit. Inscrivez-vous sur le site « valdoise.fr / sorties nature ».

Pascal Bénitez

Recrutement d'un agent polyvalent : un agent des services techniques va prendre sa retraite. La commune recherche une personne qui aura des tâches polyvalentes dans les domaines de la maçonnerie, plomberie, espaces verts et propreté de la commune. Pour plus de précisions, l'annonce est sur le site internet de la commune.

Avenir du magasin DIA : des caméras de surveillance vont être installées sous peu dans le magasin DIA. Dans la mesure où le repreneur investi sur la structure, nous pouvons penser que cela est de bonne augure pour la pérennité du magasin.

Arrêté démarchage à domicile : le Maire a pris un arrêté pour réglementer le démarchage à domicile. Il n'est pas question d'empêcher les personnes de travailler mais que cela soit déclaré préalablement en mairie. Dans le cas contraire la Police municipale invitera les démarcheurs à se faire connaître. Certains démarcheurs utilisent des techniques un peu virulentes, un courrier a été fait à une entreprise pour dénoncer ces abus.

Voisins vigilants : pour des questions d'organisation et une meilleure communication, le nombre de communauté a été réduit à deux (Bernes Nord et Bernes Sud) pour dix auparavant. Le système porte ses fruits car les alertes ont permis aux forces de l'ordre de procéder à trois flagrants délits. Une nouvelle réunion d'information sera programmée pour continuer à informer et à développer le dispositif.

Opération Tranquillité Vacances : un formulaire disponible en mairie et sur le site internet permet une information à la police municipale et à la gendarmerie de programmer des rondes aux domiciles des déclarants lorsqu'ils s'absentent.

Terrain de foot : le service technique a travaillé avec les jeunes pour la mise en forme et le marquage du terrain qui est à l'usage de tous les bernois.

Oumou Bah

Fête de l'Association Développement Socio Culturel des Villages Guinéens : la fête de l'association s'est déroulée dans de bonnes conditions le samedi 7 mai. Remerciements pour le soutien moral, physique et matériel à cette manifestation.

Olivier Anty

Fête du village : remerciement à tous les participants et bénévoles qui ont aidé au succès de cette manifestation.

Badges de la salle des fêtes : pour la fête, nous avons utilisé le badge d'entrée des services techniques. Jean-Noël Poutrel signale un problème persistant avec le logiciel de gestion des badges qui devrait être réglé sous peu. Nous venons de relancer l'entreprise qui doit mettre à jour le logiciel.

Josette Aldias

Visite d'une MARPA : les élus sont invités à une visite groupée à la Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées le vendredi 3 juin. Rendez-vous à 9h sur la place de la mairie.

Fin du Conseil municipal à 23h00

Prochaine séance du Conseil municipal jeudi 23 juin 2016 à 20 H 30

ACTUALITES, INFOS...



www.bernes-sur-oise.fr

Mairie
Place de la Mairie
95340 Bernes-Sur-Oise
Standard : 01 34 70 03 11

Horaires d'ouverture habituels

Lundi : de 14h à 17 h
Mardi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Mercredi : de 8h30 à 12h
Jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Samedi : de 8h30 à 12h

**LA SECTION
JEUNES SAPEURS-POMPIERS
DE LA VALLÉE-DE-L'OISE**
CENTRES DE SECOURS DE
BEAUMONT-SUR-OISE, PERSAN, VIARMES

RECRUTE

VOUS ETES NÉS EN 2002 ET 2001
VOUS ETES MOTIVÉS POUR VIVRE
UNE EXPERIENCE UNIQUE
REJOIGNEZ-NOUS!
pour la rentrée de septembre 2016

TESTS LE 11 JUIN À PARTIR DE 14H
AU CIS DE BEAUMONT-SUR-OISE
rue Saint-Roch

01 39 37 43 10
Contact - Capitaine Olivier DELPACHÈRE

www.sdis95.fr

MA PRÉFECTURE

DÉMARCHES
ALERTES
NUMÉROS UTILES
VIGIE CITOYENNE
DÉCOUVREZ
LA NOUVELLE
APPLICATION
QUI VA VOUS
FACILITER
LA VIE !

Disponible sur l'App Store

Disponible sur Google play

TOUTE L'ACTUALITÉ
DU HAUT VAL D'OISE

Dans le cadre de l'amélioration de son offre de service d'accueil, la Caf du Val d'Oise a décidé de réouvrir ses lignes d'accueil du public des antennes de Sarcelles et Argenteuil, à raison de 4 jours par semaine (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) à effet du 1er juin prochain.

Pour assurer une offre homogène entre l'accès aux espaces libre-service numériques et à la réception sur rendez-vous, les modalités d'accueil seront les suivantes :

- de 9h à 12h : les allocataires auront accès aux espaces libre-service numériques où ils pourront effectuer leurs démarches sur le www.caf.fr et être accompagnés par des conseillers dans l'utilisation des télé-services.
- l'après-midi : l'accueil sur les antennes sera exclusivement réservé aux allocataires qui auront préalablement pris rendez-vous.

**DIMANCHE 5 JUIN
LES FOULÉES
DU HAUT VAL D'OISE**

Course à pied de 10 km 600 traversant
Mours, Nointel, Beaumont,
Persan, Bernes, Bruyères.

Ouverte à tous cadet à vétéran (F-M)
Inscription sur place au parc sportif
de Bruyères avant 8h30.

Passage à Bernes de 9h45 à 10h45,
venez nombreux encourager les sportifs !